



COMMISSION TRANSPORTS, SECURITE ET MOBILITE CONJOINTE AVEC LA COMMISSION URBANISME, CONSTRUCTIONS ET PATRIMOINE

Rapport de la séance du lundi 8 février 2021 à 19h00
Corsier, Salle des Sociétés

<u>Présent(e)s</u> :	M. Killian SUDAN	Président de la CTSM
	M. Dante GIACOBINO	Président de la CUCP
	Mme Dominique BAUMBERGER	
	M. Adrien COCHET	
	M. Jean-Noël DUCREST	
	Mme Andrea EHRETSMANN	Rempl.
	M. Federico GIACOBINO	
	M. Laurent PECCOUD	
	M. Raphaël RAPIN	
	Mme Marine RYSER	
	M. Eric ANSELMETTI	Maire
	M. Christophe BAUMBERGER	Adjoint
	M. François JACCARD	Adjoint
	M. Charles LASSAUCE	Secrétaire général

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la commission transports, sécurité et mobilité du 18 janvier 2021
3. Projet de voie lacustre et quai de Corsier
4. Communications de l'Exécutif
5. Divers

1. Approbation de l'ordre du jour

M. K. Sudan donne lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la commission transports, sécurité et mobilité du 18 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance de la commission transports, sécurité et mobilité du 18 janvier 2021 est approuvé à la majorité par 5 voix pour et 1 abst. sous réserve de la précision suivante : p. 4 « M. K. Sudan demande des précisions sur les abonnements *et plus particulièrement pour les étudiants et les moins de 25 ans* ».

3. Projet de voie lacustre et quai de Corsier

Une plaquette intitulée « *Nouvelle voie bleue : ensemble rapprochons les deux rives. Février 2021* » est remise aux commissaires.

M. le Président de la CTSM explique que dans le cadre d'un déménagement des activités de la banque Lombard Odier à Bellevue à fin 2023, il a été conçu un projet de Voie bleue reliant

les commune Arve & Lac avec une traversée de Corsier Port au débarcadère de Bellevue Saladin.

L'idée est de pouvoir utiliser les infrastructures existantes proche des connexions TPG et des voies vertes afin de privilégier la mobilité douce. Le bateau serait accessible à tous, toute l'année et par tout temps. En 2024, la CGN lancera sur cette ligne un bateau « 0 émission » fonctionnant à l'électrique et à l'hydrogène.

Les initiateurs du projet ont pour objectifs de développer une mobilité douce de porte à porte, avec des débarcadères proches des arrêts TPG et **inaccessibles** en voitures, offrant la possibilité d'effectuer le trajet de bout en bout à vélo et la mise en place potentielle d'un bus de rabattement pour les communes de la rive gauche non desservies par les lignes existantes. La navette sera aménagée en vue de pouvoir accueillir à son bord un minimum de 40 vélos.

Le coût de fonctionnement annuel est estimé à CHF 1 mio supporté pour 1/3 par les communes partenaires et 2/3 par les acteurs privés et la commune de Bellevue. Le lancement de la voie bleue est souhaité à l'été 2023 ou janv. 2024 pour une période test de 3 ans.

M. l'Adjoint précise que les concessions des lignes commerciales de la CGN sont du ressort de la Confédération et que les débarcadères appartiennent au Canton. La commune a la grande chance de pouvoir participer à ce projet visionnaire qui s'inscrit dans la droite ligne de la mobilité douce.

M. Le Secrétaire général souligne que si Corsier est partenaire du projet, des négociations pourront être menées sur plusieurs points. S'il y a la volonté de la Confédération et de l'Etat de faire une liaison lacustre qui est un intérêt public pour la mobilité à Genève, le projet se réalisera. Le meilleur moyen pour la commune d'en tirer quelque chose de positif est de dire son intérêt tout en formulant ses craintes par rapport à la mobilité, etc. En cas d'imposition du projet, la commune perdrait sa possibilité d'entrer en négociation.

Lors de la séance du 18 janvier 2021, la CTSM a émis à l'unanimité un préavis favorable sur une entrée en matière sur le principe de ce projet. Un certain nombre de réserves ont fait l'objet de questions transmises à l'Exécutif.

Les membres des commissions s'expriment tour à tour sur le projet.

M. le Maire précise que l'Exécutif a besoin de savoir si les commissaires sont favorables à ce que l'Exécutif participe à l'élaboration de ce projet.

M. le Président de la CTSM met aux voix une entrée en matière sur le projet.

Vote : Les commissions acceptent-elles une entrée en matière sur le principe d'une voie lacustre reliant la rive gauche depuis Corsier et la rive droite et partant que l'Exécutif entame des négociations avec les acteurs concernés ?

Pour 9 (unanimité)

4. Communications de l'Exécutif

Pas de communication.

5. Divers

Pas de divers.

La séance est levée à 21h10

Rapport : S. Biffiger